

Genre du véhicule Machine de travail (véhicule spécial)	*)	Marque de fabrication C L A R K	Type 3 5 B	Fiche d'homologation N° CH 5187 04
---	----	------------------------------------	---------------	---------------------------------------

Constructeur	TOYO UMPANKI CO., LTD, Osaka / Japon
Identification	"35 B" sur la plaquette du constructeur "4218. ... JAC" chiffres fixes faisant partie du No du châssis
Plaquette constructeur	dans la cabine, sur paroi arrière
N° du châssis	à droite, latéralement sur le chariot avant, devant l'articulation
Identification du moteur	"D 500" devant le No du moteur, à droite latéralement en bas sur le bloc, derrière jauge d'huile
Importateur principal	CHARLES KELLER AG., 8304 Wallisellen
Véhicule homologué	4218 B 347 JAC

Châssis		Moteur			
Nombre d'essieux	2	Nombre de roues	4	Marque	ISUZU
Direction	hydrostatique (système Orbitrol), articulée		Construction	en ligne	Type
Transmission	boîte c.v. sous charge avec convertisseur de couple		Carburant	D	D 500 PL
Nombre de vitesses	3	Entrainement	toutes roues	Refroidissement	eau
Frein de service	hydraulique, 2 circuits, à disques, assistance par dépression, sur toutes les roues		Alésage	98	Temps
Frein auxiliaire	mécanique, à disque, sur le cardan		Cylindrée	4976	Position
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire		Puissance en kW	54	arrière
Ralentisseur	-		DIN CV	73	Nombre cylindres
Contrôle 2 circuits	contrôle du niveau, avec lampe-témoin séparée		Bruit à proximité	99	110
			Silencieux	1 = 420 x Ø 170 mm	25,34
			Mesure des gaz	Bacharach 3,0	2200
				BOSCH noircissement 3,8 (à 2200 t/min)	2425 **)

Carrosserie	pelle avec cabine		Poids	avant	arrière	total	
Nombre de portes	1	Indic. vitesse	-	3100	4000	7100	
Ceintures sécurité	-	Rétroviseurs	AR = à broche	Charge utile			
Cale	1 = 400x300x230mm	Attelage		Poids total	3100	4000	7100
Antivol	-			Garantie fabr.	5200	4300	9500
Nombre de places	1	av	centre	ar	15,5 - 25	15,5 - 25	(Variantes **)
Dimensions	intérieur	extérieur		Ply/bars	8 / 1,5	8 / 1,5	voir
Longueur	5670	Empattements	2350	Charge	4680	4680	remarques)
Largeur	2120	Essieu double	av	pour V max	50	50	
Hauteur	2880	Voie	av	Garantie poids remorquable avec frein			
Porte à faux	lat.	Voies	av	Garantie poids remorquable sans frein			
	av		ar	Garantie poids de l'ensemble			
	ar	Braquage	g	Poids remorquable testé			
Distance volant - vers l'avant du véhicule -			d	Vitesse maximale selon le constructeur			34,5 km/h
				Vitesse maximale testée			34,0 km/h

§) Equipement	
Feux de route	HELLA K 21032 + K 21037
Feux de croisement	HELLA K 21032 + K 21037
Feux de position	HELLA K 21032 + K 21037
Feux rouges	R (E)
Feux stop	Sl (E)
Clignoteurs	av - AV/ 4 (E) ar 2a (E)
Catadioptres	av - ar I (E)
Feux de gabarit	av DLO CH 1 0503 01 ar
Feux complémentaires	2x2/ lampes de travail avec lampe-témoin
Eclairage plaque	1/ séparé, au centre
Essuie-glace	1/ balais avec/sans lave-glace
Avertisseurs	1/ BOSCH 0 320 146 001
	ou d'autres modèles homologués

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Machine de travail (véhicule spécial)	
Marque et type	C L A R K	35 B
Homologation N°	CH	5187 04
Carrosserie	pelle	
Places	total 1	avant
Poids à vide	7100	Carburant D
Charge utile	-	CV-impôt 25,34
Poids total	7100	Cylindrée 4976

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Véhicule spécial : distance volant - vers l'avant du véhicule = 3300 mm.
- **) Mesures du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = 25,5 km/h, M3, IA 22,349 = 85 dB/A à proximité = mesuré à 50 cm de l'arrière du véhicule.
- +) Insonorisation : le compartiment du moteur et l'entonnoir à air derrière le radiateur sont garnis de matière absorbante.
- ++) Variante de pneus : 13.00 - 24 8 PR charge AV 4000 (1,75) AR 4000 (1,75) V-max. 40 km/h.
- §) Equipement : la hauteur des feux de position et des feux de croisement est admise pour raisons techniques.

A noter dans le permis de circulation:

- 104 - des miroirs rétroviseurs permettant d'observer sur les côtés sont obligatoires;
 - 125 - autorisation spéciale obligatoire;
 - 137 - signalisation jaune/noir: sur la protection des dents de la pelle;
 - 138 - dispositif de protection: sur les dents de la pelle;
 - 141 - doit être assurée : la pelle doit être maintenue à une certaine distance du sol par 2 pièces intermédiaires aux cylindres de lavage;
- les feux prescrits doivent être montés ainsi que les catadioptres et les bavettes.

Lieu et date de l'homologation
Wallisellen, 07.03.79

Service fédéral d'homologation

Arbeitsmaschine
(Ausnahme-Fz.)

C L A R K

3 5 B

CH 5187 04

Zusatzkarte I

Nachtrag vom 29.7.1981 /Ba

Ab Fahrgestell-Nr. : 4218 C 502 JAC

Betriebsbremse : Hydraulisch, 1-Kreis, Scheiben, Unterdruckhilfe, wirkend auf
alle Räder.